



Réunion Club Meublés de Tourisme
de Nouvelle Aquitaine
Le 8 avril 2021







- **L'activité de classement des organismes et au sein du réseau de la Fédération ADN Tourisme**
- **Les actualités du classement des Meublés de Tourisme**
 1. La poursuite de l'activité durant le mois d'avril 2021
 2. Une nouvelle prorogation des décisions de classement de meublés
 3. La révision du référentiel de classement
 4. Les audits externes de conformité
 5. L'agrément des adhérents au sein du réseau
 6. Les outils de gestion de l'activité de classement
 7. L'ouverture de la « communauté meublés »
 8. Les partenariats proposés par la Fédération nationale
- **Echanges sur vos attentes, suggestions, pistes d'amélioration...**

LA CARTE DES ADHERENTS AGREES AU SEIN DU RESEAU d'ADN TOURISME



**Nombre d'adhérents
agrées au 31/03/21 :**

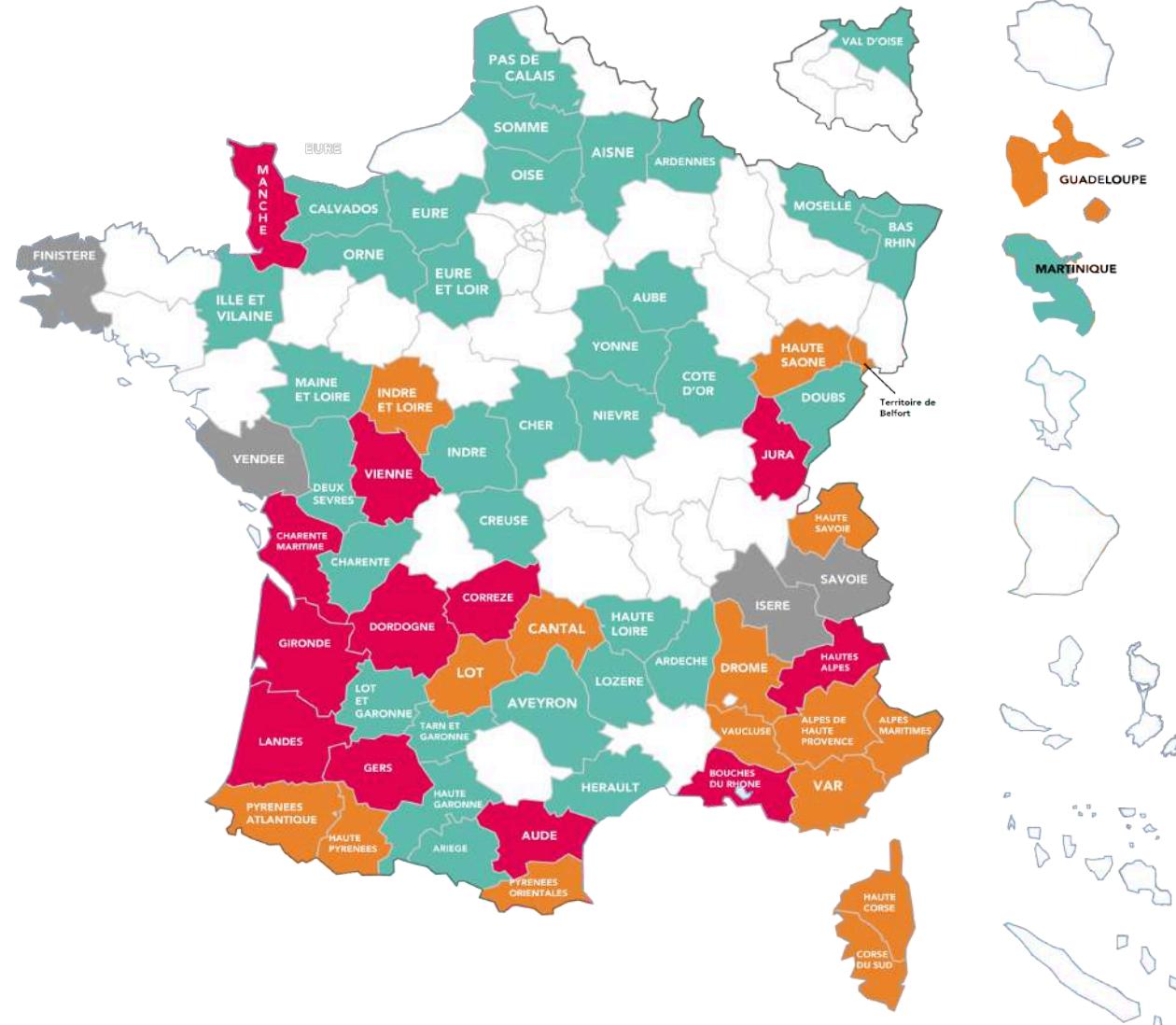
- 100 OT
- 46 CDT ou ADT
- 4 UD d'OT

En vert : ADT ou CDT seul

En orange : OT seul(s)

En gris : UD OT

En rouge : ADT/CDT et OT





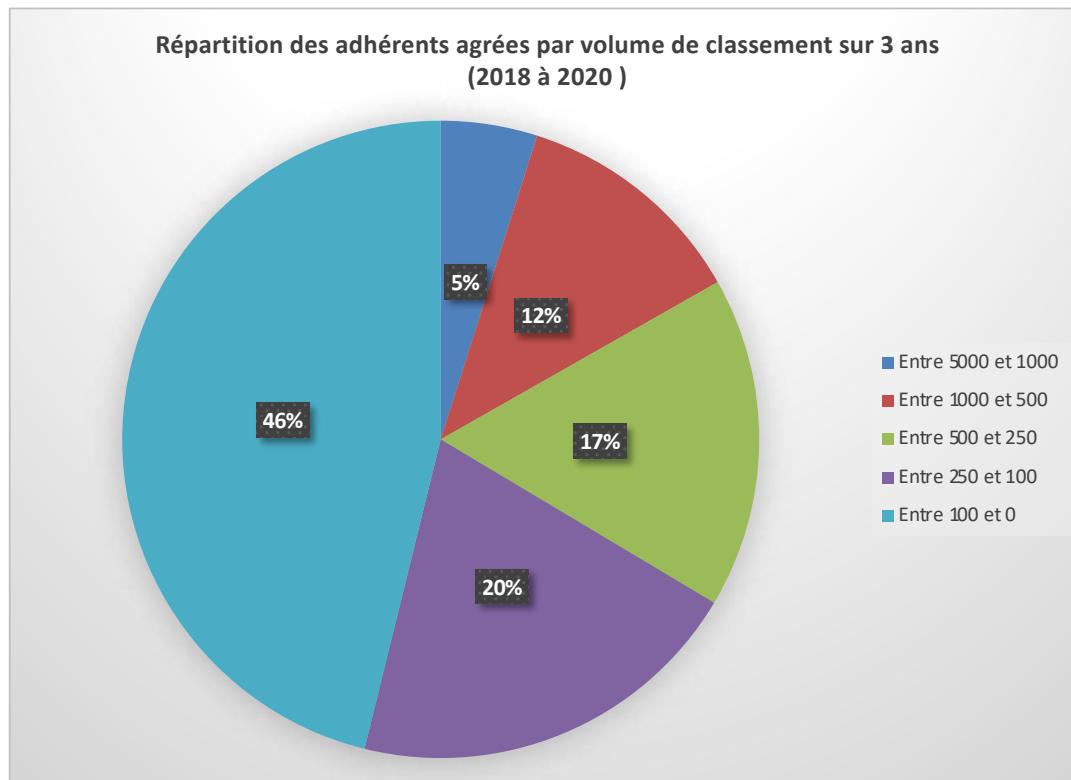
Une augmentation du nombre de meublés classés significative en 2019 :

- Plus de **137 000** meublés de tourisme classés pour **668 000** lits au 31 décembre 2019, et 49 000 meublés classés en 2019 contre environ 31 000 en 2018 (+24%).
- 1^{ère} tendance sur 2020 à confirmer : environ 23000 meublés classés

Source : Class

Pied de page

L'ACTIVITE DE CLASSEMENT SELON LES ADHERENTS



Source : Class

Pied de page



1. La poursuite de l'activité durant le mois d'avril 2021

- La décision de maintien des visites de classement ou de qualification appartient à chaque structure dans le strict respect d'un protocole sanitaire.
- Les adhérents pourront utilement s'appuyer sur **la fiche de bonne pratiques ADN pour les visites de classement ou qualification** rédigée en juin 2020.

2. Une nouvelle prorogation des décisions de classement au-delà du 1^{er} mai

- Un nouveau décret prorogeant l'ensemble des décisions de classement en attente de publication
- Des précisions attendues sur le nouveau délai de report et les modalités
- Il s'agit d'une possibilité de report des visites pour les propriétaires et non d'une obligation



3. La révision du référentiel de classement

- Une révision initiée en mars 2020, et dont **les travaux ont repris en mars 2021**
- **Les adhérents de la Fédération à l'origine des principales contributions portées par ADN Tourisme** pour les travaux de révision pilotés par Atout France
- **Les principales orientations définies par Atout France:**
 - adapter les exigences aux attentes actuelles des clients,
 - favoriser une montée en gamme et une modernisation des exigences imposées à d'autres types d'hébergements,
 - simplification de certains critères,
 - Verdissement
- **Le calendrier :**
 - **Finalisation** du référentiel au plus tard début mai 2021
 - Examen par la Commission de l'hébergement touristique marchand en **mai 2021**
 - Approbation ministérielle et publication d'un nouveau décret
 - **Date de mise en application à confirmer (fin 2021/début 2022 vraisemblablement)**



3. La révision du référentiel de classement

- **La portée de cette révision :**
 - Une clarification et simplification des **modalités de calcul des superficies**
 - **Des critères supprimés** (ex : Téléphone à proximité immédiate, cloisons fixes de séparation entre les pièces) ou modifiés (ex : lecteur de DVD)
 - **De nouveaux critères** (ex : 2 équipements de petit électroménagers, barbecue ou plancha extérieurs, cadeau de bienvenue, boîte à clé ou service équivalent, site internet ou page dédiée au logement, borne de recharge pour véhicule électrique)
 - L'obtention du **label Tourisme & Handicap ou d'un label environnemental reconnu par l'ADEME** valorisé avec des points optionnels
 - L'état et la propreté des installations et équipements en « **ONC -Obligatoire non compensable** » : le critère « **ONC** » ne peut être compensé par trois fois plus de points optionnels. Si ces points « **ONC** » ne sont pas validés, le total des points obligatoires à respecter ne pourra pas être atteint et le classement ne pourra pas être prononcé.
 - Un renforcement du Guide de contrôle (et moins de précisions dans le référentiel)



4. Les audits externes de conformité

- **Une obligation pour l'ensemble des organismes agréés tous les 5 ans**
- Décembre 2020 : Une consultation des organismes certificateurs dans l'objectif de renégociation des accords cadre existants au sein de Offices de Tourisme de France
- 2 organismes retenus : Afnor Certification et Certisud
- Pas de prorogation officielle des agréments ou accréditations délivrés aux organismes
- La possibilité de réaliser les audits planifiés en avril 2021 en accord avec les organismes concernés
- Un nombre important d'audits à réaliser sur 2021 et des tolérances convenues avec Atout France pour d'éventuels reports d'audits au-delà de la date de validité des agréments sur le 1^{er} semestre jusqu'au 30 juin
- Une observation de visite sur site systématiquement proposée désormais
- La mise à disposition de l'ensemble des adhérents d'un « kit des procédures » rédigé à l'origine par Tourisme & Territoires et actualisé



5. L'agrément des adhérents au sein de la fédération

- Le renouvellement tous les 5 ans des conventions de délégation avec ADN Tourisme pour les organismes agréés depuis juillet 2009
- Une nécessaire coordination de l'activité de classement des adhérents dans le cadre de la nouvelle fédération (ex : pour les nouveaux « candidats » à l'agrément, information des organismes agréés adhérents à l'échelle du département)
- Le respect des périmètres d'intervention définis par l'agrément (préfectoral ou délégation par OTF, T&T et ADN Tourisme)
- La nécessité de renouveler chaque année son adhésion à la Fédération nationale
- L'impossibilité de transférer l'activité de classement (ex : OT vers les services municipaux)
- Le bilan biannuel des décisions transmis à la fédération (modalités à revoir)
- Le transfert mensuel des décisions vers la plateforme Class



6. Les outils de gestion de l'activité de classement

- Actuellement, 2 outils principaux utilisés au sein du réseau
- Des réflexions en cours sur l'ouverture à un plus grand nombre d'adhérents de l'Outil Glam développé par T&T et les CDT et ADT utilisateurs

7. L'ouverture de la « communauté meublés »

- Groupe de discussion en cours d'ouverture aux Offices de Tourisme et Unions départementales agréées

8. Les partenariats proposés par la Fédération nationale ADN Tourisme

- Partenariat avec Signaclic pour des commandes de panonceau de classement de meublés
- D'autres suggestions?



Vos attentes, suggestions, pistes d'amélioration....



Merci pour votre attention!!!!!

Céline GEY
Chargée des classements et Marque Qualité Tourisme
Té : 01 44 11 10 33
@ : celine.gey@adn-tourisme.fr